

Commune de
BETSCHDORF

67660



**COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : M. BUCHY Martial, Mmes BRAYÉ Brigitte, GROSSE Sabine, MM. EGIZII Marc, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, Mmes HAEFFNER Nicole, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, MUCKENSTURM Christiane, MM. KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, MOSSER Laurent, Mmes LOGEL Clothilde, PFISTER Anne-Marie, Mme RIMELEN Marie-France, MM. PRINTZ Stéphane, WACKENHEIM Hubert, WEISS Adrien

Absents excusés : M. ANDRES Thomas (pouvoir donné à Monsieur PRINTZ Stéphane), Mmes COLSON Caroline (pouvoir donné à Madame Sabine GROSSE), PHILIPPS Anne-Sophie (pouvoir donné à Mme LOGEL Clothilde), MM. MATHIAS Jean-Charles, RIBREUX Jérôme

Absents : PFEIFFER Catherine, SCHNEIDER SUSS Florentine, MM. PINHEIRO Sébastien

Secrétaire de séance : Marie-France RIMELEN

Nombre de voix délibératives : 22



1) **AUDIT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

VU l'avis de la commission des finances en date du 4 novembre 2019,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire un audit de l'éclairage public de Betschdorf et des Communes associées,

Considérant que l'étude s'élève à 11 882€ HT soit 14 258.40€ TTC,

Après délibération, le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de valider cette étude auprès de És pour le montant indiqué ci-dessus et de permettre à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

2) **SUBVENTION POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

VU l'avis de la Commission finances en date du 4 novembre 2019,

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Demander des subventions à l'entreprise És en partenariat avec l'association des Maires de France mais aussi à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.
- De signer tout document s'y rapportant

3) **PERTE D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE**

VU l'avis de la Commission des finances en date du 4 novembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** :

Décide de rembourser la somme de 38.75€ à la Bibliothèque Départementale suite à la perte ou à la dégradation sur des livres prêtés et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant

4) **RESSOURCES HUMAINES : Risques statutaires**

VU l'avis de la commission des finances en date du 4 novembre 2019,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** décide :

- Que la Collectivité de Betschdorf adhère à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité affiliés à la CNRACL pour les risques suivants :
Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- Que les prestataires GRAS SAVOYE en tant que courtier gestionnaire et l'assureur ALLIANZ sont retenus pour une durée de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2020 sous le régime de la capitalisation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5) **MARCHÉ D'ASSURANCE SUITE A UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE FORET**

VU l'avis de la Commission des finances en date du 4 novembre 2019,

VU la délibération en date du 29 avril 2019, .

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait participé à un groupement de commande pour le lancement d'une consultation avec la Communauté de communes pour un nouveau marché d'assurances.

Considérant que suite à cette consultation et après analyse des offres, la SMACL est arrivée en tête dans 3 lots et Groupama est arrivée en tête dans un lot.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de signer les offres de marché d'assurance avec les entreprises SMACL (3 lots) et GROUPAMA (1 lot) considérées comme les offres les mieux-disantes pour un début de marché à compter du 1^{er} janvier 2020.

6) **RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement de contrat**

VU l'avis de la Commission finances en date du 4 novembre 2019,

Monsieur le Maire rappelle que pour se conformer à la réglementation des piscines, il est nécessaire de renouveler le contrat d'un Éducateur des activités physiques et sportives.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler ce contrat et à signer tout document se rapportant à cette embauche à compter du 2 janvier 2020.

7) RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement de contrat

VU l'avis de la Commission finances en date du 4 novembre 2019,

Monsieur le Maire rappelle que pour pallier aux nécessités de service, il est proposé de renouveler le contrat d'un Adjoint technique au sein du service technique pour accroissement temporaire d'activité sur la base d'un temps plein – 35 heures- et ce, pour une période de 2 mois à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler ce contrat et à signer tout document se rapportant à cette embauche.

8) CREATION DE POSTES

VU l'avis de la Commission finances en date du 4 novembre 2019,

Monsieur le Maire rappelle qu'après le départ en retraite d'un agent à compter du 1^{er} janvier 2020, il sera nécessaire de recruter un nouvel agent au sein du service technique. Afin d'élargir le recrutement, il est proposé de créer les postes, en sus d'Adjoint technique :

- D'adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe à temps complet

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Décide, **à l'unanimité des voix** la création de ces postes.

9) BATIMENT DE LA POSTE : MANDAT SIMPLE POUR UNE AGENCE IMMOBILIERE AVEC ETABLISSEMENT DE DIAGNOSTICS ET DE BORNAGE

VU l'avis de la Commission finances en date du 4 novembre 2019,

Le Conseil municipal, décide après délibération et vote **à l'unanimité des voix** de :

- Donner mandat simple à l'agence immobilière Neoconcept pour une estimation et mise en vente du bien ainsi que pour faire effectuer les diagnostics nécessaires à la vente ainsi que le bornage du terrain aux frais de la Commune
- Permettre à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette opération

10) ACHAT DE L'ATELIER MUNICIPAL

Le Conseil municipal vote **à l'unanimité des voix** la vente de l'ancien atelier municipal (14 rue de la Charrue) au bénéfice de la Commune.

11) DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DYNAMELIO – Forêt

VU l'importante mortalité de frênes engendrée par la chalarose dans la forêt communale de Betschdorf,

Considérant la nécessité de repeupler 4 hectares de forêt et que l'ADEME via le dispositif DYNAMELIO est en capacité de nous verser une subvention dans le cadre de cette opération à hauteur de 33%,

Considérant que le coût global du projet s'élève à 37 592.80€ HT,

Le Conseil municipal vote **à l'unanimité des voix** le dépôt du dossier de subvention au titre du dispositif DYNAMELIO pour le repeuplement des forêts.

12) DÉCISION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil municipal de la signature d'un contrat avec le groupe Hygien'3d pour le nettoyage et le dégraissage des hottes de cuisine de l'ESCAL et de la MCL de Reimerswiller.

La signature du contrat pour les 2 sites est pour 3 ans et s'élève à :

- ESCAL : 445€ HT soit 534€ TTC
- MCL : 435€ HT soit 522€ TTC

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Restauration** : Les projets de restauration au niveau du restaurant le Cabaret n'ont pas abouti. Par la suite, la Commune s'est positionnée pour l'achat du restaurant « BASTIAN » mais les discussions n'ont pas abouti avec les propriétaires. Aujourd'hui, toujours dans un souci de se substituer à la carence de l'initiative privée pour relancer la restauration, la Commune serait intéressée pour construire un nouveau bâtiment pouvant accueillir de la restauration mais aussi des réunions associatives sur un terrain communal en face du périscolaire et de l'école élémentaire – Rue du Bannholz. Les élus sont favorables à la poursuite de cette opération afin de nommer une assistance à maîtrise d'ouvrage et par la suite un maître d'œuvre pour la conception du projet.
- **Dératisation** : Une campagne de dératisation aura lieu les 20/21 novembre 2019. 4 autres interventions seront prochainement prévues.
- **Réunions** : Les réunions de Conseil municipal et de Commissions finances auront lieu dès décembre 2019 à 20h et non plus à 19h30.

Affiché du 21 novembre au 21 décembre 2019.

La Secrétaire de séance
Marie-France RIMELEN

Le Maire
Adrien WEISS

Par délégation du Maire,
L'adjoint au Maire
Jean-Claude KOEBEL

